

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 25 MAI 2023

DÉLIBÉRATION N° CA2023-23-CCAS

Convocation du 17 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Thème : SOCIAL

Objet : Participation au fond de solidarité  
logement

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq du mois de mai le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, Mme CHAVOT, M. DEVAUX

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme METERY, M. BARREAU

Secrétaire de séance Mme. CHAVOT

Rapport présenté par Mme. GILLOT

Le département a la responsabilité du fond solidarité logement. Les communes peuvent contribuer au financement de ce fond.

La participation est définie à 0.35€ / habitant. La commune compte 4400 habitants. La participation s'élève donc à 1540€

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après en avoir délibéré,

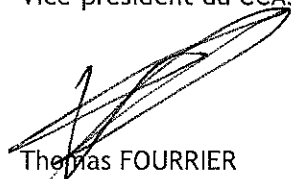
**Décide de participer au fond de solidarité logement.**

Dit que ces dépenses seront payées à l'article 657 381 du budget 2023 du centre communal d'action Sociale de Sanvignes les Mines

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


L'adjoint chargé des Affaires sociales

Vice-président du CCAS



Thomas FOURRIER

La secrétaire de séance,



Françoise CHAVOT

Transmis à la Sous-Préfecture le 12 Juin 2023

Publié sur le site internet de la commune le 13 Juin 2023